



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 22 mai 2023

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Conformément aux dispositions légales, à savoir :

- Art. 86 du Règlement du Conseil Général de la commune de La Chaux,
- Loi du 28 février 1956 sur les communes,

la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion de l'année 2022.

ORGANISATION

La Municipalité 2021-2026 (au 31 décembre 2022)

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin, soit de juillet 2021 à fin juin 2026.

Suite à la démission au 30 septembre 2022 de Mme Catherine Guex et au 30 novembre 2022 de M. Michel David, une élection complémentaire a eu lieu à 2 tours ; Mmes Tiziana Corset et Hélène Bolanz ont été élues à la majorité relative.

La Municipalité est dès lors composée de :

- M. Pascal Rossy, Syndic
- Mme Mary-Laure Etienne, Municipale
- Mme Tiziana Corset, Municipale
- Mme Hélène Bolanz, Municipale
- M. Cédric Dépraz, Municipal.
-

Vice-syndicature :

- M. Cédric Dépraz du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2023
- Mme Mary-Laure Etienne du 1er janvier au 31 décembre 2024
- Mme Hélène Bolanz du 1er janvier au 31 décembre 2025
- Mme Tiziana Corset du 1er janvier au 30 juin 2026.

Conseil général (jusqu'au 30 juin 2022)

M. François Egger a fonctionné en qualité de président du Conseil du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

Séances du Conseil général

Le président François Egger a dirigé les débats de deux séances, les 24 mars et 9 juin 2022, au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
05/2021-2026	Demande de crédit de CHF 76'000.00 pour divers travaux d'entretien dans les bâtiments communaux	24.03.2022
06/2021-2026	Comptes communaux 2021	09.06.2022
07/2021-2026	Enquête publique complémentaire relative aux amendements portés au projet de révision du Plan Général d'Affectation (PGA)	09.06.2022

Conseil général (dès le 1^{er} juillet 2022)

Mme Kadem Guex a été élue en qualité de présidente lors de la séance du 9 juin 2022, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Mme Nathalie Brunel a été élue vice-présidente. La secrétaire du Conseil est Mme Anne Moll. Le bureau du Conseil est constitué de Mme Deborah Riplinger et M. Gilles Roques, scrutateurs. MM. Alain Martin et Laurent Métraux sont suppléants.

La présidente Kadem Guex a dirigé les débats de deux séances, les 20 septembre et 1^{er} décembre 2022, au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
08/2021-2026	Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron	20.09.2022
09/2021-2026	Arrêté d'imposition 2023	20.09.2022
10/2021-2026	Demande d'un crédit d'étude (phase I) de CHF 55'000.00 pour la réfection de la RC 165b – Rue d'Ittens / tronçon Est	20.09.2022
11/2021-2026	Budget 2023	01.12.2022

Au 31 décembre 2022 :

Sont membres de la Commission de gestion et des finances : MM. David Conne, président, Stéphane Ducrest, Patrick Corset, Alain Bonnefoy et Mathieu Besson.

Les trois membres de la Commission communale de recours en matière d'impôts et taxes communales sont M. Stéphane Ducrest, président, Mme Tiziana Corset et M. Patrick de Bruyne.

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Penthaz, ASICoPe, est Mme Hélène Bolanz (Mme Amélie Chanson, suppléante).

La déléguée du Conseil général à la nouvelle Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge, ASICOVV, est Mme Tiziana Corset (Mme Laure Pingoud, suppléante).

La déléguée du Conseil général à l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes ASPIC, est Mme Amélie Chanson (M. Alain Bonnefoy, suppléant).

Dicastères de la Municipalité

Administration générale

Pascal Rossy

Urbanisme et Police des constructions
Service industriels

Finances
Domaines

Cédric Dépraz

Ressources humaines, informatique

Jeunesse et aînés

Catherine Guex (jusqu'au 30.09.2022)

Ecoles

Affaires sociales

Sport et Culture

Paroisses

Sécurité publique

Mary-Laure Etienne

Tourisme, mobilité

Patrimoine bâti

Routes

Michel David (jusqu'au 30.11.2022)

Cimetière

Energie

Déchets

Séances de la Municipalité et représentation

La Municipalité se réunit le lundi soir de 18h.00 à env. 21h00.

En 2022, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- Le plan général d'affectation
- La police des constructions
- L'entretien et la location des bâtiments communaux
- Le suivi de la gestion des déchets
- Le Tour de France
- Le jumelage avec Saoû
- Le personnel communal
- Etc.

1. Dicastères de M. Pascal Rossy :

Administration générale

L'administration générale comprend le greffe municipal et le contrôle des habitants. Les bureaux sont ouverts au public les mercredis de 17.30h à 19.00h et les jeudis de 10.00h à 12.00h.

Mme Sandrine Bühler occupe le poste de secrétaire municipale à 50%. Elle répond parfaitement à cette fonction, à la grande satisfaction de la Municipalité.

Mme Dominique Mariller-Baumgartner occupe le poste de préposée au contrôle des habitants à 10%. Elle effectue cette tâche avec un grand professionnalisme.

La secrétaire municipale et la préposée au contrôle des habitants sont en contact permanent avec les citoyens et leur rend les services nécessaires avec beaucoup de gentillesse et un sourire radieux.

Le site internet, géré par la secrétaire municipale, permet en outre de trouver de nombreuses informations pratiques, notamment la réservation des locaux communaux.

Les outils de gestion et de contrôle mis en place pour le secrétariat, la comptabilité et la Municipalité sont mis à jour et améliorés en continu : agenda, liste des points en suspens, procès-verbaux de la Municipalité, ordre du jour, gestion des séances, feuilles de vacations et contrôle, gestion et lecture du courrier, gestion et contrôle des factures, etc.

La bourse communale est tenue par M. Marcel Grand jusqu'au 31 août, date de son départ pour une retraite bien méritée. Depuis le 1^{er} septembre, c'est Mme Séverine Steiner qui effectue cette tâche ; elle travaille pour plusieurs communes chez GRF-fiduciaire.

Urbanisme et police des constructions

Plan général d'affectation : suite à l'enquête complémentaire relative aux amendements portés au projet de révision du PGA, qui a eu lieu du 12 février au 13 mars 2022, les documents finaux y relatifs ont été déposés en date du 29 novembre 2022 à la Direction générale du territoire et du logement. La Municipalité attend une détermination du Canton quant à l'approbation définitive du PGA.

Police des constructions : 10 demandes de permis de construire ou autorisations municipales ont été traités en 2022.

Pour rappel, la commune de La Chaux mandate le Service Technique de Cossonay (STC) pour étudier et contrôler les projets de mise à l'enquête publique. Le STC vérifie les aspects liés au respect des différents règlements communaux ainsi que la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Services des eaux

La tâche de l'autocontrôle du réseau d'eau potable communal est assurée par notre collaborateur communal avec la fonction d'exploitant de réseau. Il est secondé par le fontainier de la commune de Cossonay.

Un contrôle régulier et une manipulation de toutes les bornes-hydrantes ainsi que les vannes de secteur du réseau d'eau potable communal est effectué par un prestataire de service agréé à cette fonction.

Le réseau intercommunal d'eau potable de Vy de Mauraz remplit toutes les attentes des 8 communes qu'il dessert. L'administration est assurée par un municipal de chaque commune ; les tâches de secrétariat et de trésorerie incombent à la commune de Cossonay.

Le fontainier de Cossonay et ses deux collègues exploitants de réseau (et collaborateurs des communes de Cuarnens et de La Chaux) s'occupent du fonctionnement et de l'autocontrôle du réseau de Vy de Mauraz.

Dans le but de satisfaire aux nombreuses sollicitations des différents services cantonaux et de pouvoir engager des collaborateurs pour assurer la tâche de l'autocontrôle et du fonctionnement du réseau de Vy de Mauraz, les communes signataires de la convention de 2011 ont décidé de créer une association intercommunale.

Un long processus juridique, financier et parfois émotionnel selon les sujets devrait permettre à l'association intercommunale de voir le jour au 1^{er} janvier 2024.

STEP

Une entreprise de prestations de service s'occupe de l'aspect technique des installations et supervise notre collaborateur communal ainsi que son remplaçant dans le bon fonctionnement de notre STEP.

Le changement de l'automate programmable, l'ajout d'un système de téléalarme et un suivi régulier des installations de traitement des eaux usées ont permis aux résultats des analyses mensuelles effectués par le canton de rentrer dans les normes actuellement en vigueur.

Régulièrement, le surplus de nos boues d'épuration est évacué à la STEP de Penthaz par un transporteur régional afin d'y être déshydratées puis acheminées à la STEP de Vidy pour les incinérer.

Malgré le bon fonctionnement de nos installations de traitement des eaux usées mais, avec déjà 30 ans d'utilisation sur une durée de vie moyenne de 40 à 50 ans, la Municipalité a souhaité rejoindre le projet de la future STEP intercommunale de l'Épuration Haute Venoge Veyron (EHVV).

Cette future STEP intercommunale traitera les eaux usées et les micropolluants de 15 communes situées dans un bassin entre l'Isle et Orny.

La principale charge de travail actuelle du comité de pilotage (COPIL) est de créer l'association intercommunale. Pour superviser et coacher le COPIL, celui-ci a décidé de s'entourer d'un bureau d'ingénieur spécialisé dans l'épuration des eaux usées et la réalisation de STEP.

2. Dicastères de Mme Mary-Laure Etienne :

Patrimoine bâti

Suite à l'adoption, par le Conseil général, du préavis no 05/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 76'000.00, divers travaux d'entretien ont été effectués ou sont en cours de réalisation au collège, dans certains appartements ainsi qu'à l'Auberge et au paddock.

Le couple qui habitait l'appartement situé au-dessus de la salle villageoise ayant dénoncé leur bail, d'importants travaux de remise en état ont été effectués dans le courant de l'automne ; il s'agit notamment du changement des appareils ménagers, de la réfection complète des parquets, des peintures et d'une salle de bains ainsi que la remise aux normes électriques de l'appartement.

Le kiosque a été déplacé et installé près de l'arrêt du bus scolaire, afin que les enfants disposent d'un endroit pour s'abriter.

Une place pour container a été réalisée derrière le bâtiment de la Laiterie.

Après 12 ans d'excellent travail, Mme et M. Nathalie et Jean-François Brunel ont décidé de remettre l'exploitation de l'Auberge communale. Les lieux ont été repris en juillet par M. Francesco Lucia.

Sécurité (police, pompiers et protection civile)

Police :

Suite à plusieurs déprédations par des jeunes enfants du village, une rencontre a eu lieu entre ces derniers, leurs parents, une délégation de la Municipalité et la cellule « médiation, doléances et remerciements » de la police cantonale. Il a été convenu que les enfants procéderont au rangement de la buvette et nettoyage des extérieurs dans le courant du printemps 2023.

SDIS région Morges :

Le service Défense Incendie et Secours Région Venoge est né le 1er janvier 2012.

Il couvre 27 communes et pas moins de 26'000 habitants au total. Ces localités font toutes parties de l'ancien district de Cossonay.

Le SDIS Région Venoge est habilité à intervenir sur tous types d'incendie, voitures, appartements, fermes, etc ; de plus, il intervient pour les dommages liés aux dégâts naturels, petites pollutions et sécurisation d'accident. Notre SDIS peut également être appelé en renfort au profit d'autre SDIS lors d'événements importants.

En ce qui concerne l'année 2022, quelques éléments extraordinaires sont venus compléter le fonctionnement du SDIS, soit l'anniversaire des 10 ans de sa création.

Pour cette occasion, 4 manifestations ont été organisées à ; Bournens, Cuarnens, La Sarraz et Penthalaz. Durant ces manifestations, des démonstrations ont eu lieu. Les visiteurs ont pu se restaurer et profiter d'un moment privilégié avec les sapeur-pompiers.

M. Luis Da Silva a été engagé au sein du SDIS Région Venoge en 2022 comme pompier permanent et adjoint au responsable technique et logistique. Il interviendra, entre autre, en collaboration avec le Capitaine Pieren pour les relations auprès des communes.

207 sorties en 2022 (250 en 2021), dont 3 à La Chaux. Les communes faisant partie de ce SDIS ont été relativement épargnées par les intempéries. En revanche, la canicule de l'été a engendré 14 interventions pour la région pour des feux de végétation, 6 incendies dans des bâtiments et 6 feux de véhicules. 11 services préventifs ont été effectués, notamment pour le Venoge festival ou le passage du Tour de France.

Protection civile :

Mme Mary-Laure Etienne est présidente de l'assemblée régionale.

Le début de l'année fut une période de fortes sollicitations. Alors que la fin d'engagement de la protection civile pour la crise sanitaire a été prononcée, la situation géopolitique en Ukraine a créé un sentiment d'insécurité et déclenché une vague de questions et d'inquiétudes de la part des instances politiques et des citoyens du District. La PCi a apporté de nombreuses réponses en lien avec les comprimés d'iode, les abris privés et la plateforme d'attribution des places des abris publics.

Le Lieutenant-Colonel Marc Dumartheray, après 15 ans de service à la PCi et depuis 2016 à la tête du Bataillon District Morges, a décidé de réorienter sa carrière professionnelle. Lors de l'assemblée générale du 12 mai 2022, il a officiellement remis le commandement de la région au Lieutenant-Colonel Laurent Sunier, qui a passé 16 ans en qualité de gendarme et policier.

Quelques chiffres annuels :

- Jours de service du bataillon de Morges : 4'616
- Jours de cours de répétition : 2'758
- Effectif au 31.12.2022 (officiers, sous-officiers et soldats) : 478.

Tourisme et mobilité

Pour la promotion de notre région, nous sommes rattachés à MRT, Morges Région Tourisme. L'association de Morges Région Tourisme a pour but de développer le tourisme et ses points d'attractions de notre région, tout en assurant une coordination entre les partenaires touristiques, politiques et économiques.

Au début de l'année 2022, les activités ont été marquées par l'apparition du nouveau variant Omicron, ce qui a pu freiner les touristes et les hommes/femmes d'affaires séjournant dans les environs.

Le tourisme reste confronté à des défis majeurs, sans compter les différentes crises qui se produisent désormais simultanément. Aussi, la pandémie a changé les habitudes de voyages de nos hôtes et aura un impact à plus long terme, qui reste difficile à définir à ce jour.

3. Dicastères de Mme Catherine Guex (jusqu'au 30.09.2022)

Écoles

Primaire : les élèves primaires de notre village sont répartis dans les collèges de Mont-La-Ville, L'Isle, Cuarnens, Chavannes-Le-Veyron, Grancy, Gollion, et Cossonay.

L'ASICOVV est propriétaire d'un bâtiment qui comprend 9 salles de classe, 2 salles dédiées aux devoirs surveillés et aux réseaux, 1 salle de rythmique et 1 bibliothèque scolaire. Des locaux administratifs, une salle des maîtres, une cuisine de régénération et un réfectoire prennent également place sur ce site.

Des conventions ont été signées entre les 4 entités propriétaires du complexe des Chavannes 2, pour le bon fonctionnement de ce dernier.

Cantines scolaires

En 2022, les cantines du PAM et de L'Isle ont accueilli les élèves de 7P et 8P dans le cadre de l'horaire continu. Les repas sont livrés sur les 2 sites par la société Miam-Miam Sàrl.

Cantines villageoises

De compétence communale, elles sont sises sur le territoire des communes de Cossonay, Cuarnens et Gollion.

Transports scolaires

Pour les primaires, le mandat est attribué à l'entreprise MBC, dont le contrat court jusqu'au 31 juillet 2023.

Les élèves du secondaire sont munis d'un abonnement Mobilis et ont accès aux bus de ligne.

Loyers des bâtiments scolaires

Les loyers pour nos classes ont été versés jusqu'au 30 juin 2022.

Piscine intercommunale du Complexe des Chavannes

Ouverture des cours de natation dès la rentrée scolaire 2021-2022.

La piscine est utilisée par les élèves du secondaire à raison de 10 périodes de 45 min par semaine.

L'enseignement de la natation pour le primaire se fait sur la base d'un tournus par trimestre.

Devoirs surveillés

Des périodes de devoirs surveillés sont proposées sur les sites des Chavannes 2, du PAM et de L'Isle.

Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV)

3 préavis ont été présentés :

- Préavis 01/2022 : comptes 2021
- Préavis 02/2022 : complément au budget 2022
- Préavis 03/2022 : budget 2023

Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz (ASICOPE) / élèves secondaires

3 préavis ont été présentés :

- Préavis no 01/2022 : fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal, du bureau et des commissions de l'ASICoPe ainsi que des indemnités des membres du Conseil d'établissement
- Préavis no 02/2022 : budget 2023
- Préavis no 03/2023 : demande de crédit de CHF 510'000.- TTC destiné à l'équipement de 62 salles de cours avec des systèmes interactifs.

Association intercommunale pour la piscine des Chavannes (ASPIC)

2 préavis ont été présentés :

- Préavis no 01/2022 : comptes 2021 et gestion
- Préavis no 02/2022 : budget 2023

Les aînés

Un comité composé de 6 bénévoles organise diverses animations tout au long de l'année pour le bien-être de nos aînés.

83 aînés bénéficient de ces activités auxquelles, en moyenne, une trentaine de personnes prend part. La commune soutient une course annuelle et le repas de Noël des Aînés.

Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay (AJERCO)

25 communes en font partie pour gérer l'accueil préscolaire, parascolaire et en milieu familial

Voici quelques chiffres relatifs aux enfants de notre village :

Accueil collectif :

Garderie (nombre enfants)	Garderie (nombre heures)	UAPE (nombre enfants)	UAPE (nombre heures)
4	1'788	10	5'015

Accueil familial :

Préscolaire (nombre enfants)	Préscolaire (nombre heures)	Parascolaire (nombre enfants)	Parascolaire (nombre heures)
1	174.25	7	1'073

Au 31 décembre 2022, 3 enfants sont en liste d'attente pour le parascolaire.

2 préavis ont été présentés :

- Préavis no 05/2022 : comptes de fonctionnement et rapport de gestion 2021
- Préavis no 06/2022 : budget 2023

AFFAIRES SOCIALES EXTERIEURES

Association régionale pour l'action sociale (ARASMAC)

1. Revenu d'insertion (R.I.)

En ce qui nous concerne, les dossiers R.I à traiter en 2022 sont au nombre de 3.

2. Agence d'assurances sociales (AAS)

Le financement est essentiellement basé sur la participation des communes par rapport au nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

3. CMS du Nord vaudois (ASPMAD)

8 CMS = Cossonay, Grandson, La Vallée de Joux, Orbe, Ste-Croix, Vallorbe, Yverdon, Yvonand.

Le financement des CMS est à la charge du canton.

Paroisse

Pour 2022, aucun culte n'a eu lieu dans l'église de La Chaux.

Culture

Les Pages musicales, le Théâtre du Comsi, Le F.C. Veyron-Venoge, la Jeunesse, le Jardin se Crée ont animé notre village par leur créativité, par diverses animations.

A l'occasion du passage du Tour de France dans notre commune le 9 juillet 2022, La Chaux 2000, le FC Veyron-Venoge, Maracas Festival et la Municipalité ont organisé une manifestation conjointe.

Dans le cadre du jumelage, les enfants de La Chaux et Saoû ont participé à la création d'un livre intitulé « mon village en 2050 ». Le livre sera vendu sans qu'aucun des intervenants n'en titre de bénéficiaire et si le résultat des ventes dépasse le coût de fabrication, les profits seront versés à l'Association du Veyron à la Vèbre pour qu'elle gère une action en faveur des jeunes des deux villages.

Pour le plus grand plaisir de tous, les fenêtres de l'Avent ont à nouveau illuminé nos soirées.

Le Préau du Veyron s'active pour offrir à la population diverses animations, notamment cours de couture, contes pour enfants et soirée jeux.

4. Dicastères de Cédric Dépraz

Finances

M. Marcel Grand, boursier auprès de la Fiduciaire GRF SA à Morges, a pris sa retraite à fin août 2022 ; il a été remplacé par Mme Séverine Steiner.

Pour la troisième année consécutive et suite à un budget prudent, nous avons eu la possibilité d'effectuer des amortissements extraordinaires. La situation financière de notre commune tend donc vers une amélioration de son niveau d'endettement. L'année comptable 2021 qui a été bouclée début 2022 s'est soldée par un résultat positif de CHF 11'044.79, après avoir effectué des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 334'006.75.

Notre niveau d'endettement reste cependant plus élevé que la moyenne cantonale.

Ressources humaines et informatique

Pour répondre aux besoins multiples et nombreux d'une petite commune, nous pouvons compter sur le travail de M. Laurent Métraux, collaborateur communal à 100%, responsable entre autres de l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal et des espaces verts. Il accomplit son travail avec compétence, une grande disponibilité et une pointe d'humour.

Le poste de secrétaire municipale (50%) est occupé par Mme Sandrine Bühler depuis le 1^{er} septembre 2020.

Mme Dominique Mariller est préposée au contrôle des habitants, à 10%.

La conciergerie des différents bâtiments communaux est assurée par Mmes Corinne Sumi et Arta Haxhimeri.

M. Pierre-Alain Voland aide le collaborateur communal, notamment à la déchetterie.

Domaines

Les domaines ayant été redistribués en 2020, aucun changement n'a été effectué en 2022.

Après certains signalements, il s'avère qu'un aménagement de certaines parcelles sera à prévoir ces prochaines années.

5. Dicastères de Michel David (jusqu'au 30.11.2022)

Routes

Les travaux de réfection du chemin Sur Granges ont été menés à bien courant avril dans des bonnes conditions météorologiques et sans imprévu. Deux chantiers de réfection du revêtement bitumineux ont également été entrepris au chemin Sous-Ville et à la rue de la Colombière, où la jonction avec la rue du Château se trouvait très dégradée.

Le curage annuel des sacs de route et grilles d'évacuation d'eaux claires communales a été effectué mi-septembre. Un balayage des chaussées a également été entrepris.

En fin d'année, une entreprise a été mandatée pour procéder au pontage des fissures identifiées sur les routes situées à l'intérieur de notre localité. Le pontage consiste à réparer la fissuration de la chaussée par projection de bitume dans les fentes afin de maintenir son étanchéité et éviter les dégâts dus à l'infiltration d'eau et au gel. Un entretien régulier permet, pour un coût abordable, de prolonger la durée de vie de nos revêtements routiers.

Les retours périodiques pour l'entretien des routes communales étant toujours importants, la Municipalité s'efforce de maintenir une attention particulière sur le bon état général des infrastructures sachant que la situation pourrait prochainement évoluer défavorablement.

Cimetière

L'entretien du cimetière est assuré avec soin par notre employé communal.

Déchets

Valorsa SA

Notre Municipalité utilise le centre de VALORSA à Penthaz, pour les filières de gestion du verre, bois, des déchets électriques, déchets spéciaux etc.

En 2022, notre commune a reçu la visite de VALORSA qui a pu nous conseiller et nous informer sur les bonnes pratiques en déchetterie, notamment sur la conformité de la collecte, du stockage et du conditionnement des déchets spéciaux des ménages (DSM).

Nos employés communaux ont pu participer à un cours de formation chez CRIDEC sur la gestion des déchets spéciaux (DSM).

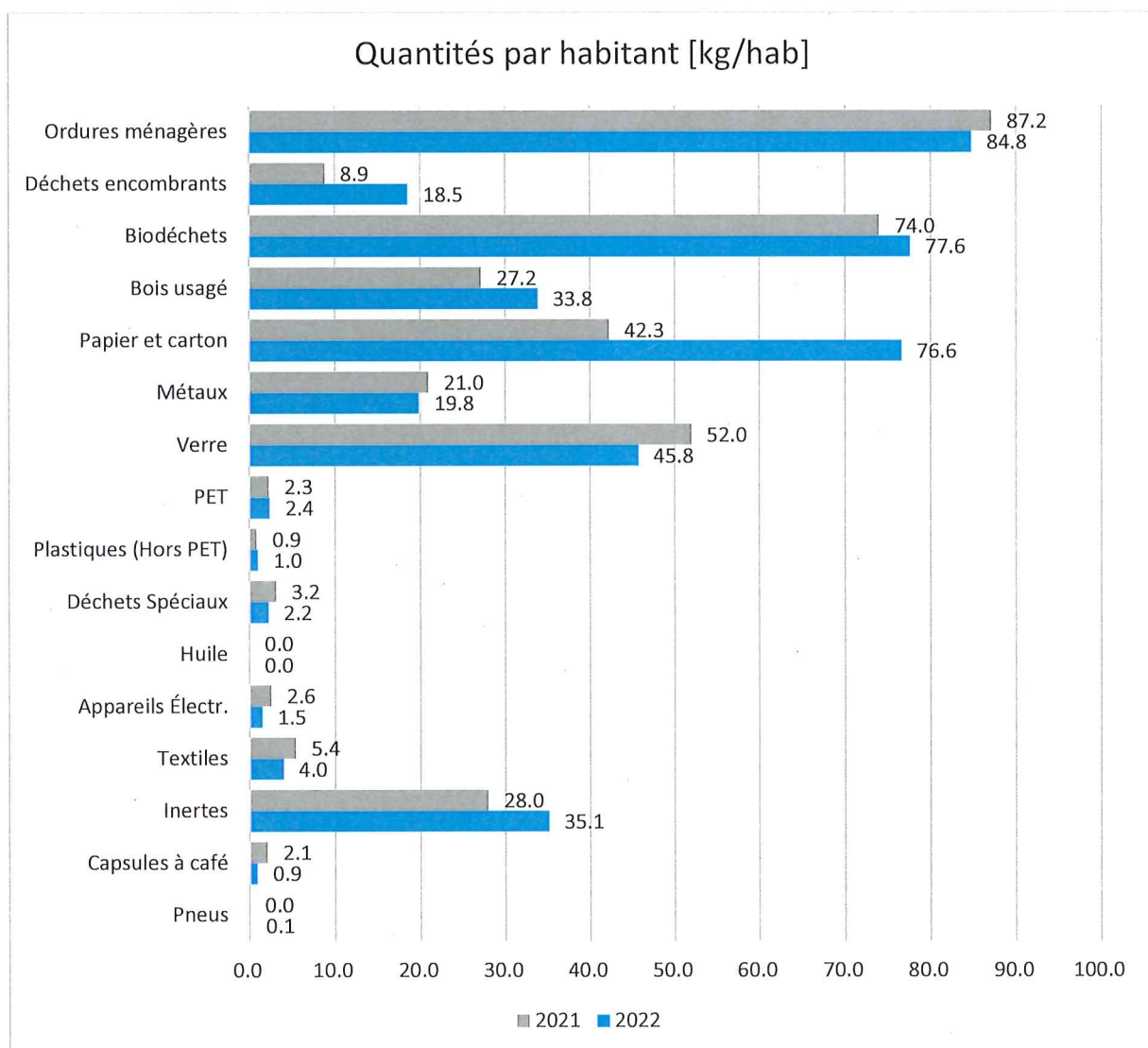
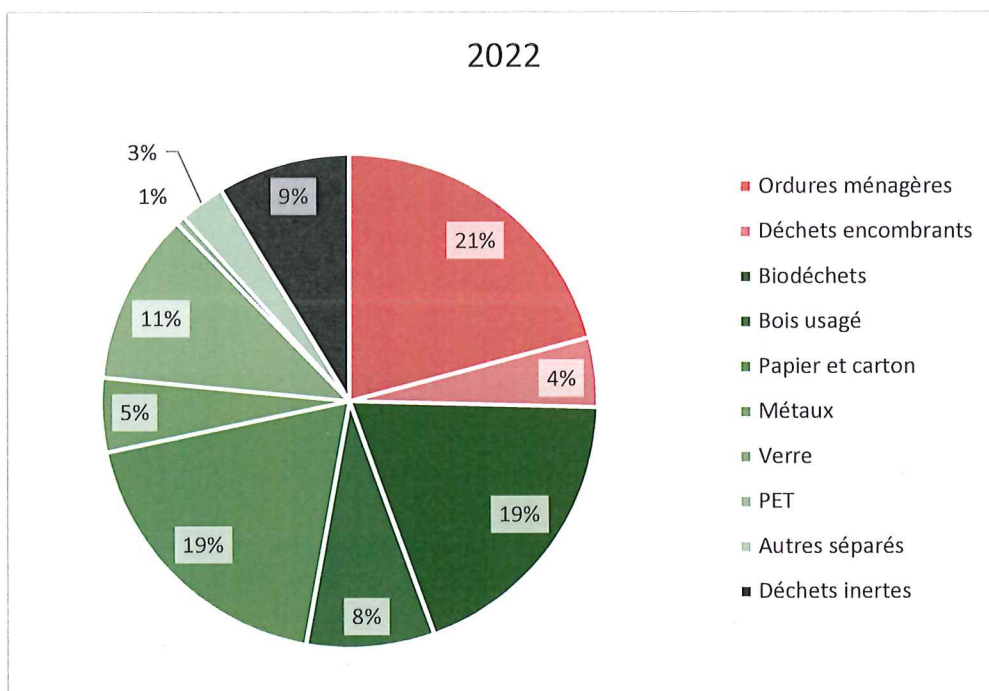
Notre commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de 360.00 CHF par tonne.

En 2021, le capital-actions de l'entreprise a été réactualisé sur la base des chiffres officiels du SCL, validant la population des communes vaudoises au 31 décembre 2019. Notre Municipalité détient dorénavant 19 actions de CHF 800.00 sur un capital-actions de 6'800'000.- CHF entièrement libéré.

Déchets régionaux traités par Valorsa SA :

		2022 en tonnes facturées par Valorsa	2022 Destination	2022 Valorisation
	Ordures ménagères	25'042	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'166	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'710	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'024	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
	Verre	4'263	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	320	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	233	CRIDEC	Traitement physico- chimique/ incinération
	Déchets carnés	932.5	GZM	Energie

Déchets collectés en 2022 dans notre commune :



➤ **Journée Coup de Balai**

Ce ne sont pas moins de quarante-cinq citoyens bénévoles de tous âges qui ont répondu à l'invitation du samedi 26 mars pour participer à la journée cantonale de ramassage des déchets. Dans une ambiance conviviale, chaque secteur de notre commune a été parcouru en long et en large et passé sous l'œil attentif de nos éliminateurs d'objets en tous genres. Ce n'est pas loin d'un container de 500l de détritrus divers qui a été collecté permettant de réacheminer ces éléments dans la filière adéquate. L'abandon de déchets au bord des routes est malheureusement toujours d'actualité malgré les multiples campagnes de sensibilisation qui ont trait au sujet. Cette belle journée ensoleillée s'est clôturée par un sympathique apéritif et le partage d'un repas sur le site de la manifestation du Printemps des Poètes.

➤ **Poubelles et cendriers publics**

Profitant de travaux d'entretien à la place de jeux, les poubelles publiques en bois qui étaient en fin de vie ont été remplacées par des nouveaux modèles en plastique, simples et fonctionnels. Plusieurs nouvelles poubelles ont été ajoutées sur le territoire communal là où cela était nécessaire.

La Municipalité a décidé de soutenir la lutte contre le phénomène des mégots abandonnés dans la nature et a installé des « cendriers de vote » à certains endroits clés de notre commune. Ces boîtiers invitent les usagers à voter entre deux propositions délivrant un message sensibilisateur par rapport à la problématique des mégots jetés au sol. Ils visent à changer les comportements, avec pour finalité la diminution du littering de mégots de cigarettes dans les rues.

➤ **Point de collecte ordures ménagères**

Une place pour containers a été aménagée derrière le bâtiment de la Laiterie à côté du transformateur, principalement pour desservir la PPE de La Laiterie. Il permet également aux habitants du quartier d'y déposer leurs sacs taxés.

➤ **Déchetterie**

Notre structure, simple mais fonctionnelle, permet toujours de maintenir des coûts opérationnels relativement bas. L'évacuation des déchets est assurée par le transporteur Borgeaud Transports, qui les achemine vers les différentes structures d'élimination et de valorisation.

Comme annoncé lors du conseil général du 09.06.2022, la Municipalité de Grancy projette de construire une nouvelle déchetterie à l'entrée de Grancy, en arrivant depuis Saint-Denis, sur une parcelle légalisée en zone artisanale. Elle a souhaité donner la possibilité à d'autres communes avoisinantes de rejoindre leur projet. Cette solution de proximité apparaît opportune pour remplacer la déchetterie de notre village. Plusieurs groupes de travail ont été formés afin d'identifier les synergies et possibilités de collaboration. A ce jour, les communes de Senarclens et La Chaux ont donné un premier préavis favorable pour rejoindre cette structure. Le projet vise à regrouper et valoriser les déchets d'un maximum de citoyens, tout en maintenant des taxes acceptables pour l'utilisateur. Il permettrait également de proposer des horaires d'ouverture étendus par rapport à chaque fonctionnement individuel. La Municipalité transmettra de plus amples informations au fur et à mesure de son avancement.

INFORMATIONS DIVERSES

a) Informations au public

Nos supports d'information au public sont les suivants :

- Presse : Journal de Cossonay, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
- Journal communal : La Chaux Info (5 parutions en 2022)
- Site internet communal
- Pilier public
- Flyers.

b) Statistique de la population

La population de notre commune a légèrement augmenté. Selon les statistiques Vaud, au 31 décembre 2022, la population se répartit de la manière suivante :

	2022	2021	2020	2019
Nombre d'habitants	415	398	391	392
Nationalité suisse	366	357	351	350
Etrangers	49	41	40	42
Jeunes de moins de 16 ans	73	68	77	76

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil général de La Chaux :

- vu le rapport de gestion de l'exercice 2022,
- ouï le rapport de la Commission de Gestion et des finances chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le rapport de gestion 2022 tel que présenté
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Adopté en séance de Municipalité du 22 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Pascal Rossy


MUNICIPALITE
DE LA CHAUX
LIBERTE ET PATRIE

La secrétaire

Sandrine Bühler